

COMPTE RENDU

DECVP 2020-135 (P BENBELKACEM) : Convention de partenariat avec le laboratoire France Bébé Nutrition pour la fourniture de lait infantile pour les établissements d'accueil de jeune enfant. Cette convention précise les modalités d'achat de lait infantile pour les 3 multi accueils gérés par la Communauté de Communes du Sud-Estuaire. Le coût total de cette proposition est en fonction de la commande de la crèche partenaire et de la valeur commerciale des produits. A titre indicatif, la boîte de lait France Bébé Bio 1^{er} âge de 800 g sera tarifée au prix de 8,50 € HT. Cette convention est conclue pour une durée d'un an.

DECVP 2020-136 (N MELLERIN) : Convention d'occupation des locaux sis 6 Rue Jules Ferry à Saint Brevin les Pins par la Maison de Services au Public (MSAP). La Communauté de Communes du Sud-Estuaire loue des locaux à la commune de Saint Brevin pour la MSAP. Le montant du loyer mensuel est fixé à 862.78€. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

DECVP 2020-137 (S SCHERER) : Hôtel d'entreprises – Avenant 2 à la convention d'occupation d'une dépendance du domaine public avec GENERAL ELECTRIC. Le montant des charges provisionnelles est fixé à 70 € HT par mois, soit 840 € HT par an.

DECVP 2020-138 (R. CHERAUD) : Remboursement de certaines activités sportives en raison de la crise sanitaire :

Vacances Actives de Printemps : 76 familles concernées pour un montant de 1206.35€,

École de Natation du 3^{ème} trimestre : 25 familles concernées pour un montant de 991.80€.

Total à rembourser = 2198.15€.

DECVP 2020-139 (R. CHARBONNIER) : Contrat avec la société CEGEDIM LOGICIELS MEDICAUX France pour le Centre Médical de Saint Brévin les Pins.

	Montant annuel € TTC 1 ^{ère} année	Montant annuel € TTC Les années suivantes
Mise en place de la Solution	3 188,00	
Abonnement utilisateurs MLM	3 024,00	3 024,00
Abonnement utilisateurs MAIIA	1 656,00	1 656,00
TOTAL € TTC annuel	7 868,00	4 680,00

Le contrat sera renouvelable chaque année sans que sa durée globale ne puisse excéder 4 ans.

DECP 2020-140 (R. CHARBONNIER) : Renouvellement du contrat de maintenance sur les installations téléphoniques IP avec la société NXO. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2020 pour un montant annuel de 797,00 € HT. Sont concernés par ce contrat, le commutateur téléphonique du siège ainsi que les postes téléphoniques IP situés sur les sites du siège, des services sociaux et éducatifs, des services techniques et de la mairie de Saint-Brevin-les-Pins.

DECP 2020-141 (Y. MOREZ) : Refacturation des masques et fournitures diverses. Il est conclu une convention avec la SEM SEL pour la commande groupée de masques et fournitures diverses dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. La refacturation pour la SEM SEL sera la suivante :

- 500 masques chirurgicaux, acquis au prix de 0.72 € TTC l'unité,
- 2 boîtes de 100 gants, acquis au prix de 13,76 € TTC la boîte,
- 3 sprays désinfectants, acquis au prix de 8,82 € TTC l'unité,
- 2,25 litres de gel hydroalcoolique au prix de 13,80 € TTC le litre.

DECP 2020-142 (R. CHARBONNIER) : Contrat de renouvellement du matériel et de mise en place d'un Pare-Feu avec la société NOVALINK. Le matériel en place étant obsolète, il est nécessaire de mettre en place des équipements de sécurité ainsi qu'un Pare-Feu.

	Montant € HT	Montant € TTC
Renouvellement du matériel	9 137.00 €	10 964.40 €
Forfait mise en place, intégration	4 000.00 €	4 800.00 €
Prestation Novalink – Engagement 1 an	2 400.00 €	2 880.00 €
TOTAL	15 537.00 €	18 644.40 €

DECP 2020-143 (R. CHARBONNIER) : Contrat avec la société ODIWI pour une solution Antivirus pour Corsept. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an pour un montant de 509.00 € HT.

DECP 2020-144 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement Non Collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation. Il est attribué à Monsieur MARTIN Jean une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 10% du montant total TTC des travaux. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 1000,00€ €.

Monsieur Raymond CHARBONNIER est autorisé à modifier le montant des aides accordées dans la limite de plus 10% du montant initial.

DECVP 2020-145 (R. CHERAUD) : Convention d'utilisation du complexe aquatique intercommunal « Aquajade » pour l'année 2020-2021 par les associations sportives. Il est conclu des conventions avec chaque association qui utilisera le complexe aquatique intercommunal pour l'année 2020-2021 selon les conditions tarifaires suivantes :

ANNEE 2020-2021			
ASSOCIATIONS	Heures couloirs	Tarif Unitaire	Redevance
ASAM sport adapté	80	2,32 €	185,60 €
SENSB club de natation	708	2,32 €	1 642,56 €
EPMS	32	2,32 €	74,24 €
AMICALE LAIQUE (créneaux)	192	56,50 €	10 848,00 €
CSCJ plongée	480	2,32 €	1 113,60 €
O2N2 plongée	192	2,32 €	445,44 €
SESCB	1702	2,32 €	3 948,64 €
TOTAL	3 386		18 258,08 €

DECVP 2020-146 (R. CHERAUD) : Convention d'utilisation du complexe aquatique intercommunal « Aquajade » pour l'année 2020-2021 avec le SDIS44 pour le Centre de Secours de Saint-Brevin-les-Pins. La convention avec les SDIS 44 est conclue selon les conditions suivantes : gratuité assurée dans un cadre professionnel contre une mise à disposition de personnel pour assurer les révisions annuelles (secourisme et DSA) des agents du service intercommunal des sports de la CCSE.

DECVP 2020-147 (R CHARBONNIER) : Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de certificat d'économie d'énergie. Le PETR a contractualisé avec la société CERTINERGY afin de mettre en œuvre ce programme et de valoriser les CEE générés par les opérations d'efficacité énergétique financées et réalisées par le PETR du Pays de Retz ainsi que par les communes et EPCI incluses dans le Territoire,